

Conseil du 20^{ème} arrondissement du 30 janvier 2025

Vœu de l'exécutif, sur proposition des élu.e.s du groupe Paris en commun, socialistes, écologistes et républicains relatif aux missions locales et à l'insertion des jeunes

Considérant que le chômage des jeunes touche en France 17,3 % des 15-24 ans ;
Considérant que les jeunes sont les plus impactés par la précarité avec un taux de pauvreté de 24 % des 18-25 ans, soit 10 points de plus que la population générale ;
Considérant le rôle majeur des missions locales qui accompagnent les jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle, l'accès à la formation, au logement, à la santé...
Considérant que l'Union Nationale des Missions locales alerte depuis le début du mois de janvier sur la menace d'une baisse drastique des financements de l'État (-5%) et des régions compétentes en matière de formation professionnelle des jeunes ;
Considérant que ces coupes budgétaires se traduisent par un plafonnement restrictif du nombre de mesures d'accompagnement dans le cadre des contrats d'engagement jeunes ainsi que par une réduction drastique des crédits alloués aux Parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (de 100 à 47 millions d'€), dispositif inscrit dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
Considérant que la mission locale du 20^{ème} site Pyrénées -dont le rôle social est majeur pour l'arrondissement- a connu en 2023 une forte hausse d'activité avec +33% de jeunes inscrits (1447) et +11 % de jeunes accompagnés (3259) ;
Considérant les résultats très positifs de la mission locale avec 2000 jeunes suivis qui ont accédé à l'emploi cette même année ;
Considérant l'implication de la mission locale du 20^{ème} dans de nombreuses initiatives et expérimentations mises en place dans l'arrondissement en particulier dans ses quartiers populaires comme Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ;
Considérant que la mission locale du 20^{ème} est en attente de la publication par la Région Ile de France d'un AAP lui permettant d'accéder aux financements régionaux pour 2025 et qu'elle attend toujours le versement des crédits 2024 ;
Considérant le vote en 2024 d'une subvention exceptionnelle d'1,5 millions d'€ de la ville de Paris à la mission locale de Paris ;

Sur proposition de l'exécutif, le conseil d'arrondissement du 20^{ème} demande :

- **À l'État et à la Région Ile de France de sanctuariser les crédits dédiés aux missions locales parisiennes en 2025**
- **Au gouvernement de rétablir les crédits dédiés aux dispositifs nationaux d'insertion et d'accompagnement des jeunes en difficulté**